

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
COMMUNE DE SOLARO**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 OCTOBRE 2024

Le conseil municipal régulièrement convoqué au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la présidence de Monsieur MOULIN-PAOLI Guy, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MOULIN-PAOLI G., GRANDO-PAOLI G., POLI M., TOMASINI L. , NICOLAI M., SECONDI P., VIOLA-GRUNDICH J., ANDREANI N., GIUDICELLI PA., ORSONI C.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice,

ETAIENT ABSENTS : CHAMBE A., ACKER-CESARI V., PLA R..

Nbre de conseillers en exercice : 13

Nbre de conseillers présents : 10

Nbre de conseillers ayant signé : 10

Date de convocation : 24/10/2024

Date d'affichage: 24/10/2024

Objet : Mise à jour du tableau de classement des voies communales et inventaire des chemins ruraux

M. le Maire rappelle que la dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales et inventaire des chemins ruraux a été réalisée en 2012 et approuvée par délibération du conseil municipal du 31/10/2012.

Cette mise à jour avait permis d'identifier 2 096 mètres de voies communales, 309 mètres de place publique et 9 370 mètres de chemins ruraux.

Le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé de classer certaines voies communales

Considérant que ces opérations de classement et de déclassement n'ont pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par les voies, la présente délibération approuvant le classement/déclassement de voies communales est dispensée d'enquête publique en vertu de l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

Cette situation conduit donc le conseil municipal à fixer la longueur de voies communales à 17 462 mètres soit + 15 366 mètres, la longueur de chemin ruraux recensés à 11 753 mètres soit + 2 383 mètres, et 309 mètres à caractère de place publique.

Le tableau sera mis à jour sur le fondement de la présente décision.

Fait et délibéré à Solaro le 31/10/2024.

Le Maire
Guy MOULIN-PAOLI

